

A VENIR.

Par Philippe Weber.

Zéro risque, zéro contrat! Revenir à la poignée de main pour sceller une entente ou poursuivre la course à la paperasse qui fait gonfler les contrats? Et si l'assureur couvrait le règlement de la Caisse de pensions, dans son intégralité?

Le phénomène des contrats à rallonge semble irréversible. Il y a d'abord la croissance de l'appareil législatif qui régent la rédaction de clauses et de sous-clauses, puis, l'inexorable évolution sociétale qui pousse ces documents entre les mains des juristes, au grand dam des commerciaux qui pestent contre le « moins de confiance et le plus de papier ». Qu'il est loin le temps de la tape sur l'épaule, de la poignée de main! Les assurés sont devenus plus attentifs à l'étendue de leur couverture, plus enclins à y mêler un avocat porteur de revendications. Le responsable de la Caisse a depuis longtemps tourné le dos à la pratique du « à bien plaisir » pour doter ses octrois de prestations d'une équité toujours plus surveillée. Du côté assureur en prévoyance professionnelle, entre autre en raison de marges réduites sous l'effet de la libéralisation du marché, il convient d'anticiper les vices de formes ou les flous en matière d'interprétation. Une petite piqure de confiance serait la bienvenue! A moins que ne se dessine la voie de la signature unique, entérinant la couverture du règlement de la caisse dans son ensemble. Ce serait tellement plus pratique...

Interview de l'auteur sous :
www.mobi.ch/avenir/fr